

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي



COMMUNICATION FINANCIERE au 30 juin 2022

Communiqué de presse du Fonds d'Équipement Communal à l'occasion de la publication du Rapport Financier Semestriel S1 2022



« Au titre du S1 2022, les décaissements de prêts se sont établis à plus de 1,3 MMDH et ont contribué au financement de plusieurs projets portés par les différentes catégories de Collectivités Territoriales. Ces financements, dont plus de 24% s'inscrivent dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), ont principalement porté sur la réalisation de projets d'aménagements urbains, notamment pour la mise en œuvre de programmes de mise à niveau des villes, d'équipements spécialisés et d'infrastructures routières.

De leur côté, les engagements de prêts ont atteint un montant de plus de 1,8 MMDH, en hausse de plus de 19% par rapport au S1 2021 et dont près de 88% ont été accordés aux Conseils Régionaux et aux Conseils Préfectoraux et Provinciaux, respectivement à hauteur de 54% et 34%. »



« L'Institution a enregistré, au cours du S1 2022, une évolution positive de son PNB, qui s'est établi à 323 MDH, en légère hausse par rapport au S1 2021, grâce notamment à l'effet conjugué du niveau des opérations et de la qualité du portefeuille, à date. De même, les créances sur la clientèle ont atteint, au 30 juin 2022, près de 26 MMDH soit une hausse de près de 3% en glissement annuel.

Au titre du S1 2022, le résultat courant s'est établi à 292 MDH, en légère hausse par rapport au S1 2021. Toutefois, le résultat net a atteint près de 174 MDH, en retrait de 2%, du fait du relèvement du taux de la contribution sociale de solidarité, qui s'est traduit par une hausse des charges non courantes.

Par ailleurs, la Banque continue à renforcer son assise financière et sa solvabilité, afin d'accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales, dès lors que les capitaux propres et assimilés ont atteint près de 5,5 MMDH à fin juin 2022, en progression de 3% par rapport au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022, l'endettement financier du FEC a atteint plus de 21,5 MMDH, constitué principalement de ressources mobilisées sur le marché financier intérieur, notamment à travers les emprunts obligataires qui y représentent une part de plus de 44%. »

« L'engagement résolu du FEC à faire de l'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) une condition *sine qua non* à tout financement de projets territoriaux constitue l'un des principaux piliers des fondamentaux de la stratégie de financement de l'Institution.

En concrétisation de cet engagement, la Banque a scellé, au cours du T2 2022, son corpus E&S qui se compose de la politique E&S et des procédures garantissant la standardisation de la conduite de l'évaluation des risques E&S.

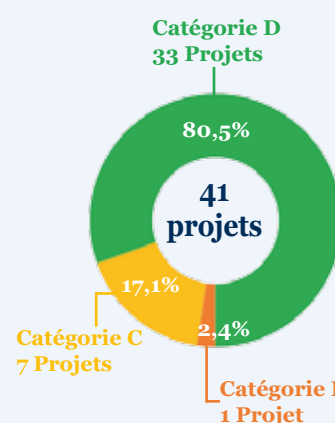
Ainsi, et dans le cadre de l'évaluation des projets soumis à son financement, le FEC procède systématiquement à l'évaluation des enjeux E&S, afin d'assurer une meilleure appréciation et gestion des risques qui s'y rapportent, conformément à la réglementation nationale et les bonnes pratiques internationales en la matière. Le graphique ci-contre, illustre le rating E&S résultant de l'évaluation des risques E&S des 41 projets attribués au titre du S1 2022. »

Répartition des projets par catégorie des risques E&S*

- D** 80,5% des projets sont classés dans la Catégorie D et présentent des risques minimes, dont les impacts probables sont maîtrisables aisément par des mesures standards.
- C** 17,1% des projets sont classés dans la Catégorie C et présentent des risques minimes, mais qui nécessitent tout de même des mesures spécifiques pour les atténuer.
- B** 2,4% des projets sont classés dans la Catégorie B et présentent des risques limités susceptibles de générer des impacts peu nombreux, spécifiques au site, réversibles et aisément maîtrisables. Il s'agit d'un seul projet dont les risques identifiés seront réduits significativement à des niveaux acceptables, grâce à la mise en place prévue, d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Par ailleurs, aucun projet de Catégorie A n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

(*) : Projets attribués en S1 2022



Pour tout contact relatif à la communication financière

Mme. Sanaa BALAFREJ, Responsable de la communication financière : 05 37 56 90 32

Lien internet pour accéder au Rapport Financier Semestriel S1 2022

https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2022/RFS_S1_2022.pdf

www.fec.ma

Date de publication :
Le 29 septembre 2022



COMPTES SOCIAUX
au 30 juin 2022

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (en milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
NEANT							
TOTAL							



DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers MAD)

DETTE	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux		Banques au Maroc		Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc		Etablissements de crédit à l'étranger		Total 30 juin 2022	Total 31 déc 2021
	NEANT									
TOTAL										

DEPOTS DE LA CLIENTELE (en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30 juin 2022	Total 31 déc 2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
NEANT						
TOTAL						

TITRES DE CREANCES EMIS (en milliers MAD) 30 juin 2022

NATURE DES TITRES (1)	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques				Montant	Dont		Montant non amort des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)	Entreprises liées		Autres apparentés		
NEANT										
TOTAL										

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance
(2) Amortissement : Annual - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers MAD)

PASSIF	30 juin 2022	31 déc 2021
NEANT		
TOTAL		

PROVISIONS (en milliers MAD)

	Encours		Dotations	Reprises	Autres variations	Encours	
	31 déc 2021	30 juin 2022				30 juin 2022	30 juin 2022
NEANT							
TOTAL GENERAL							

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (en milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2021	Utilisation 30 juin 2022	Montant 30 juin 2022
			NEANT		
TOTAL					

DETTE SUBORDONNEES (en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 30 juin 2022	Montant (c/v MAD) 31 déc 2021	Montant (c/v MAD) 30 juin 2022	Montant (c/v MAD) 31 déc 2021
Dirhams	200 000		2,30%	10		200 000	-	-	-	-
Dirhams	800 000		2,35%	10		800 000	-	-	-	-
TOTAL							1 000 000	-	-	-

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N
(2) Eventuellement indéterminée
(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES (en milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2021	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30 juin 2022
NEANT				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	30 juin 2022	31 déc 2021
NEANT		
TOTAL		

ENGAGEMENTS SUR TITRES (en milliers MAD) 30 juin 2022

ENGAGEMENTS	Montant
NEANT	
TOTAL	

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (en milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	30 juin 2022	31 déc 2021	30 juin 2022	31 déc 2021
NEANT				
TOTAL				



VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				30 juin 2022
				(en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	380 000		380 000	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	-	-	-	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	-		-	

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							30 juin 2022
							(en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	194 277	-	-	-	-	194 277	
Créances sur la clientèle	284 410	209 515	1 870 430	9 384 013	13 429 080	25 177 449	
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	478 688	209 515	1 870 430	9 384 013	13 429 080	25 371 726	
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	101 305	88 542	639 292	3 149 580	4 698 731	8 677 449	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Titres de créance émis	248 000	650 000	1 044 933	4 627 733	4 940 133	11 510 800	
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	
TOTAL	349 305	738 542	1 684 225	7 777 313	10 638 864	21 188 249	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE					30 juin 2022
					(en milliers MAD)
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres			
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	
2	6 104 876	5 157 326	947 550	-	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE		30 juin 2022
		(en milliers MAD)
BILAN	Montant	
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	
Créances sur la clientèle	-	
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	
Autres actifs	-	
Titres de participation et emplois assimilés	-	
Créances subordonnées	-	
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	
PASSIF	1 929 922	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 929 922	
Dépôts de la clientèle	-	
Titres de créance émis	-	
Autres passifs	-	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	
Dettes subordonnées	-	
HORS BILAN	Montant	
ENGAGEMENTS DONNES	-	
ENGAGEMENTS REÇUS	3 259 859	

MARGE D'INTERET			30 juin 2022	30 juin 2021
			(en milliers MAD)	
Intérêts perçus	30 juin 2022	30 juin 2021		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	619 855	635 455		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 360	1 134		
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	618 495	634 321		
Intérêts servis	296 775	314 502		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	121 819	126 791		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-		
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	174 956	187 711		
TOTAL	323 080	320 953		

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				30 juin 2022
				(en milliers MAD)
VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE				
Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Activité bancaire	322 990	293 189	278 290	
Autres Activités	-	-	-	
TOTAL	322 990	293 189	278 290	
VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				
Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Maroc	322 990	293 189	278 290	
Autres Zones	-	-	-	
TOTAL	322 990	293 189	278 290	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		30 juin 2022
		(en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus	
Titres de placement	-	
Titres de participation	-	
Participations dans les entreprises liées	-	
Titres de l'activité de portefeuille	-	
Emplois assimilés	-	
TOTAL	-	

COMMISSIONS		30 juin 2022
		(en milliers MAD)
COMMISSIONS	Montant	
Commissions perçues	-	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	
Commissions versées	89	
Sur opérations avec les établissements de crédit	7	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	83	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE			30 juin 2022	30 juin 2021
			(en milliers MAD)	
PRODUITS ET CHARGES	30 juin 2022	30 juin 2021		
Produits	-	-		
Gains sur les titres de transaction	-	-		
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-		
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-		
Gains sur les produits dérivés	-	-		
Gains sur les opérations de change	-	-		
Charges	-	-		
Pertes sur les titres de transaction	-	-		
Moins value de cession sur titres de placement	-	-		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-		
Pertes sur les produits dérivés	-	-		
Pertes sur opérations de change	-	-		
RESULTAT	-	-		

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		30 juin 2022
		(en milliers MAD)
	Montant	
Charges du personnel	24 320	
Impôts et taxes	421	
Charges externes	2 554	
Autres charges générales d'exploitation	1 864	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	1 550	
TOTAL	30 707	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		30 juin 2022
		(en milliers MAD)
	Montant	
Autres produits et charges bancaires	-	
Autres produits bancaires	-	
Autres charges bancaires	89	
Produits et charges d'exploitation non bancaires	995	
Produits d'exploitation non bancaires	995	
Charges d'exploitation non bancaires	89	
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 720	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	907	
Produits et charges non courants	2	
Produits non courants	2	
Charges non courantes	14 087	

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL			30 juin 2022
			(en milliers MAD)
INTITULES	Montant	Montant	
I- Résultat Net Comptable			
Bénéfice net	173 810		
Perte nette		-	
II- Réintégrations fiscales			
1- Courantes	-		
2- Non courantes	118 566		
Impôts sur les sociétés	104 479		
Contribution sociale de solidarité	14 087		
III- Déductions fiscales			
			10 000
1- Courantes	-		
2- Non courantes		10 000	
Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)		10 000	
TOTAL			292 377
IV- Résultat brut fiscal			282 377
Bénéfice brut fiscal (A)		282 377	
Déficit brut fiscal (B)			
V- Reports déficitaires imputés (C)*			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			
VI- Résultat net fiscal			282 377
Bénéfice net fiscal (A - C)		282 377	
OU			
Déficit net fiscal (B)			
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés			
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS			30 juin 2022
			(en milliers MAD)
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant	Montant	
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	292 375		
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	-		
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	-		
(=) Résultat courant théoriquement imposable	292 375		
(-) Impôt théorique sur résultat courant	108 179		
(=) Résultat courant après impôts	184 196		
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES			

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					30 juin 2022
					(en milliers MAD)
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)	
A- TVA collectée	10 632	99 828	87 162	23 298	
B- TVA à récupérer	14 336	22 523	34 886	1 973	
Sur charges	14 335	22 504	34 867	1 971	
Sur immobilisations	1	19	19	1	
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	3 704	77 305	52 276	21 325	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL						30 juin 2022
						(en milliers MAD)
Montant du capital :						1 000 000
Montant du capital social souscrit non appelé :						-
Valeur nominale des titres :						
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)	
		Exercice précédent	Exercice actuel			
ETAT				100	100	
TOTAL				100	100	

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 30/06/2022						(en milliers MAD)
		30 juin 2022		31 déc 2021		
		Créances	Provisions	Créances	Provisions	
Prêts Classiques						
Créances prêtes		43 747	1 720	-	-	
Créances douteuses		-	-	-	-	
Créances compromises		5 927	5 344	8 387	5 812	
Sous total 1		49 673	7 064	8 387	5 812	
Prêts MEN						
Créances prêtes		-	-	-	-	
Créances douteuses		-	-	-	-	
Créances compromises		1 227	208	1 227	208	
Sous total 2		1 227	208	1 227	208	
Total Général		50 900	7 272	9 614	6 020	

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				30 juin 2022
				(en milliers MAD)
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant	
Décision du CA : 31/05/2022				
Report à nouveau	-	Réserves légales	-	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-	
Résultats net de l'exercice	328 481	Autres affectations	328 481	
Prélèvement sur les bénéfices	-			
Autres prélèvements	-			
TOTAL A	328 481	TOTAL B	328 481	

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)
		30 juin 2022	31 déc 2021	31 déc 2020
Capitaux propres et assimilés				
A déduire - Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales				
Capitaux propres et assimilés nets		4 496 476	4 322 666	3 994 185
Opérations et résultats de l'exercice				
Produit net bancaire		322 990	637 426	622 712
Résultat avant impôts		278 290	536 964	446 846
Impôts sur les résultats		104 479	208 484	203 085
Bénéfices distribués		-	-	-
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)		173 810	328 481	243 762
Résultat par titre (en MAD)				
Résultat net par action ou part sociale				
Bénéfice distribué par action ou part sociale				
Personnel				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice				
		22 832	40 366	39 695
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				
		91	92	96

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS		(en milliers MAD)
I. DATATION		
Date de clôture (1)		30 juin 2022
Date d'établissement des états de synthèse (2)		septembre 2022
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice		
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse		

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

EFFECTIFS			(En nombre)
EFFECTIFS	30 juin 2022	31 déc 2021	
Effectifs rémunérés	90	91	
Effectifs utilisés	90	91	
Effectifs équivalent plein temps	90	91	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-	
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-	
Cadres (équivalent plein temps)	83	83	
Employés (équivalent plein temps)	7	8	
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS				(en milliers MAD)
TITRES	Nombre de comptes		Montant	
	30 juin 2022	31 déc 2021	30 juin 2022	31 déc 2021
Titres dont l'établissement est dépositaire				
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RESEAU			(en nombre)
RESEAU	30 juin 2022	31 déc 2021	
Guichets permanents			
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque			
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

COMPTES DE LA CLIENTELE			(En nombre)
COMPTES DE LA CLIENTELE	30 juin 2022	31 déc 2021	
Comptes courants			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger			
Autres comptes chèques			
Comptes d'affacturage			
Comptes d'épargne			
Comptes à terme			
Bons de caisse			
Autres comptes de dépôts			

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC ;
- s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP)...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité : correspond au risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'observation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de crédit

À la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

À fin juin 2022 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 087 629 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 77,49%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 63,38%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,86% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 25 819 714 Milliers de DH au 30 juin 2022.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 30 juin 2022, à 5 942 637 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 30 juin 2022, fait ressortir que 66,8% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 11,20% à fin juin 2022 se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée au sein de la Direction Financière par le Département Contrôle de Gestion et ALM.

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif/Passif.

Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêts et de change, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres financiers de la Banque, le dispositif ALM veille à :

- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

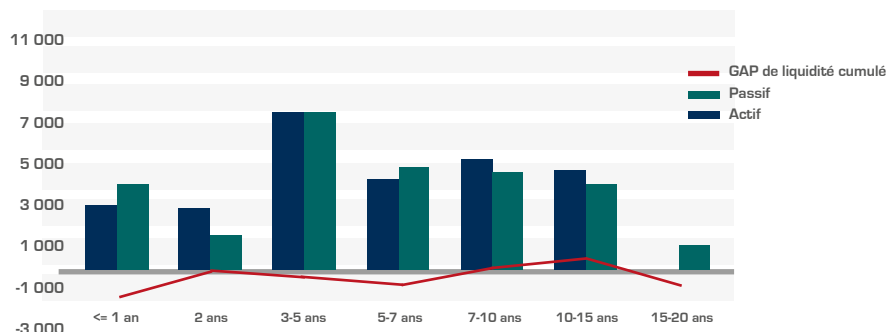
- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long terme par des passifs à court terme.

Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêté donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulements et conventions ALM. L'impasse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen/long terme dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de production nouvelle d'actifs et de passifs.

Au 30 juin 2022, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ



Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan quant aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress test, notamment dans le cadre des six scénarii réglementaires suivants :

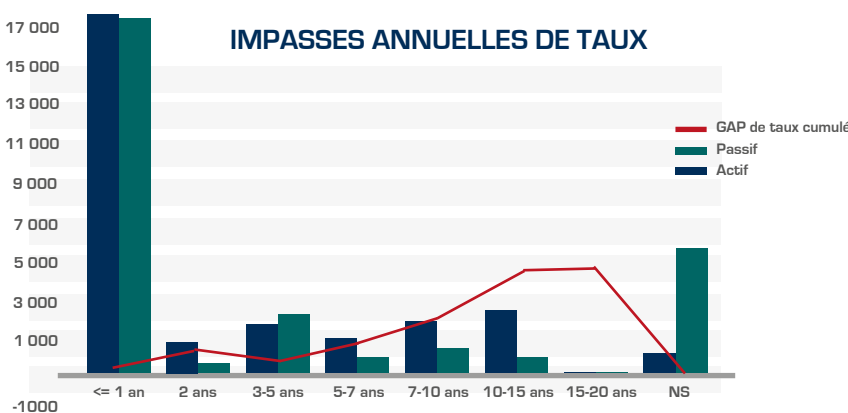
- Scénario 1 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+ 200 bps) ;
- Scénario 2 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse (- 200 bps) ;
- Scénario 3 : Hausse des taux courts ;
- Scénario 4 : Baisse des taux courts ;
- Scénario 5 : Aplatissement de la courbe des taux ;
- Scénario 6 : Pentification de la courbe des taux.

L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéit à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

Exposition au 30 juin 2022

Les impasses de taux en flux se présentent au 30 juin 2022, comme suit :



L'impact des scénarii réglementaires est de 7,09% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle et de 14,56% sur la valeur économique des fonds propres.

Risque de Change

Afin d'être immunisé contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce à l'occasion :

- des deux tirages effectués au cours de l'exercice 2019 sur une ligne de crédit contractée en 2018 auprès d'un bailleur de fonds étranger ;
- du tirage de 50 millions d'euros effectué en 2021.

Pour rappel, la couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances / Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

2.3 Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

- Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :
- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de la Banque en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarios de crise.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) est mis à jour régulièrement. De même, un plan de maintenance et de renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le FEC continue à assurer une veille permanente quant à la survenance de tout événement pouvant nécessiter l'activation de son PCA, afin de garantir la continuité d'activité de la Banque et la sécurité de ses collaborateurs. Ainsi, et en l'absence d'incident nécessitant son activation, le PCA du FEC n'a pas été activé au cours du premier semestre de l'année 2022.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques ;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales ;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés ;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 1,5% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

Coopers Audit

83, Avenue Hassan II
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION
INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2022

En application des dispositions de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Équipement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 5.496.476 KMAD dont un bénéfice net de 173.810 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Ces états de synthèse ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal établis au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tel. : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha FERDAOUS
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé



Fonds d'Equipeement Communal
Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka
B.P. 2175 - Hay Ryad 10 100 - Rabat - Maroc
Tél: +212 (0) 537 56 60 90 à 93 - Fax: +212 (0) 537 56 60 94

www.fec.ma